

HOMMAGE A RAMBERVILLERS

Par Louis Henri FLEURENCE

Il y a eu un siècle le 14 mars dernier, deux journaux parisiens: Le National & le Pays, rendaient hommage aux défenseurs de Rambervillers. Dans l'après-midi et la soirée du dimanche 9 octobre 1870, jour de la fête patronale, sa Garde nationale, composée uniquement par des habitants de la cité, tenait tête, sans aucune aide extérieure et sans espoir d'en recevoir une, à un détachement prussien du XIVe corps aux ordres du général de Werder. Cette résistance héroïque et farouche fut suivie d'horribles représailles.

Charles Schrod, auteur des articles, ne signa que celui publié dans Le National. A la fin de son récit il sollicitait que le nom de Rambervillers fut donné à l'une des rues de Paris:

"Nous posons cette question au Conseil municipal parisien qui n'a jamais négligé aucune occasion pour faire des rues de la capitale le livre d'or des gloires de la patrie."

Six mois plus tard, par délibération du 22 septembre, le Conseil municipal de Rambervillers invitait le maire:

"à soumettre à Monsieur le Président de la République la relation des faits d'armes accomplis par les enfants de notre cité et à solliciter pour Rambervillers (que l'on s'accorde généralement à appeler le Châteaudun de l'Est), la récompense accordée à la ville de Châteaudun."

La presse nationale ainsi que plusieurs journaux régionaux et locaux, se firent l'écho de cette démarche.

Par délibération du Conseil municipal de Paris, du 31 décembre 1904, le nom de Rambervillers fut donné à une rue du 12e arrondissement.

Dans deux années, la glorieuse cité vosgienne, première ville lorraine à avoir reçu cette distinction, sera conviée à commémorer le centenaire de l'autorisation: "de faire figurer dans ses armoiries la Croix de la Légion d'honneur." Cet hommage lui fut conféré par le décret présidentiel du 19 avril 1896.

Les armoiries de Rambervillers et leurs positions dans son histoire.

« Les armes d'une ville sont comme une page de son histoire. » Jean Malissol

L'hôtel de ville de Rambervillers, le monument de la défense du 9 octobre 1870, l'église et quelques autres édifices et monuments offrent, avec le moulage exposé au Musée de la Terre, la plus extraordinaire exposition des différents types d'armoiries qu'une ville a possédé au cours de son histoire.

Dès avant 1581 jusqu'en 1718, les blasons communaux furent très probablement semblables à celui gravé sur le heurtoir de la porte principale de la

mairie: écu posé sur une crosse épiscopale mise en pal, à la lettre capitale R. C'est ce type, sans la crosse, qui fut enregistré et blasonné dans - L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE - de Charles d'Hozier en 1697:

« D'azur à la lettre capitale R d'or ». Rambervillers était, à cette époque, de la Souveraineté de l'Evêché de Metz. Les villes de Lorraine, pays d'Etat, n'étant pas soumises à l'Edit royal du 20 novembre 1696.

La création en Lorraine & Barrois, par Edit du duc Léopold du 31 août 1698, de dix-sept bailliages et sièges bailliers et de cinquante-sept prévôtés, dont six aux sièges de quelques bailliages, furent, sans doute à l'origine de l'établissement par Claude Charles peintre ordinaire du duc et héraut d'armes de Lorraine du - RECUEIL HÉRALDIQUE -, rassemblant les blasons existants ou créés, de ces prévôtés. (1)

Le traité de Ryswyck, d'octobre 1697, avait laissé le soin aux souverains de France et de Lorraine de négocier les ajustements territoriaux laissés en suspend. Par suite des interruptions provoquées par la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) et la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, les pourparlers durèrent vingt ans. Leur conclusion fut le Traité de Paris du 21 janvier 1718. Signé par le Régent et le duc Léopold, il plaçait, entre autres sous la souveraineté lorraine la châtellenie de Rambervillers suivant les conditions arrêtées dans l'article XIII du traité et autres dispositions particulières, comme les lettres patentes du duc à Monseigneur Henry-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, lui permettant d'établir à Rambervillers une prévôté-baillière (2).

Les armes de cette prévôté sont blasonnées dans le - RECUEIL HÉRALDIQUE - de Claude Charles: « D'argent, à la Croix de Lorraine de gueules, aux deux lettres IR d'or brochant sur le tout et cotoyée de deux croissants montants de gueules. »

Le but probable de cette composition pouvait être l'identification de la souveraineté lorraine sur la châtellenie de Rambervillers, bien qu'elle continua à dépendre du bailliage de l'Evêché de Metz ayant son siège à Vic.

On ignore tout de l'utilisation de ce second type d'armoiries communales. A l'exception de sa représentation dans le - RECUEIL HÉRALDIQUE -, qui mériterait explication, de ses descriptions, par Nicolas Durival dans - MÉMOIRE DE LA LORRAINE & DU BARROIS (1753) -, et- DESCRIPTION DE LA LORRAINE & DU BARROIS (1777-1783) -. On ne sait si ces armoiries furent portées par les députés de la ville à la pompe funèbre du prince Léopold-Clément en 1723, à celle du duc Léopold, en 1729, ni à quels autres usages elles purent être employées.

En juin 1751, l'Edit du roi de Pologne Stanislas annexait la châtellenie de Rambervillers au bailliage de Lunéville. Des documents font état de plusieurs

interventions du Chancelier Antoine-Martin Chaumont de la Galaizière dans les affaires communales, notamment en 1770 pour l'aménagement des logements destinés aux cavaliers de la brigade de maréchaussée, dans la "maison de l'étape" et l'obligation faite à l'adjudicataire des travaux: « de placer dans le mur en face de l'endroit désigné sur le plan, une belle pierre sur laquelle il fera tailler les armes de la ville avec leurs armements en relief... » C'était le troisième type de blason de la ville, dont le dessin du plan donne un aperçu assez frustré (3).

Ces trois principaux types d'armoiries communales donnèrent naissance à plusieurs modèles composés, chacun, des mêmes pièces et figures.

Le rattachement de la châtellenie de Rambervillers au bailliage de Lunéville ne fut pas des plus harmonieux. Le roi de France:

"étant d'ailleurs informé que les officiers du bailliage de Lunéville ont élevé des contestations et des prétentions contre ceux de la prévôté-bailliagère de Rambervillers, nous avons pensé qu'il était de notre justice de les faire cesser... » Par lettres patentes du 17 octobre 1772, le roi Louis XV confirmait la Prévôté-Bailliagère de Rambervillers dans tous les droits dont: « elle a toujours joui, jusqu'à l'Edit de juin 1751, nonobstant toutes choses à ce contraires. »

En 1774, Charles Michel célèbre orfèvre rambuvetais: « grava les armes de la ville » (4). La somme particulièrement modique qu'il reçut pour ce travail: 7 livres 15 sols, laisse penser qu'ils s'agissait d'un travail artistique simple, probablement de

l'ordre de l'empreinte du signet apposé au bas d'une lettre du chevalier de Franc aux officiers municipaux, du 9 décembre 1787 (5), qui subsista jusqu'au 8 août 1790, date de la délibération des: maire, officiers municipaux et notables de Rambervillers, abolissant l'usage du cachet: « destiné aux attestations et actes délivrés par la municipalité attendu qu'il porte pour empreinte les cy-devant armoiries de Rambervillers traversées en direct d'une crosse d'Evêque qui représente le seigneur du lieu. » (6)

Sur un certificat de vie du 20 juin 1775, on voit un sceau de cire rouge d'un diamètre de 24 millimètres, plaqué, représentant: un écu Renaissance, à la lettre capitale R, une crosse en pal brochant sur le tout et dépassant les limites de l'écu; sur le pourtour l'inscription: "SEAU DE LA JUSTICE DE RAMBERVILL" (7)

Les lettres patentes royales ne furent, sans doute, pas étrangères à la remise en usage, sous différents modèles, du premier type d'armoiries de Rambervillers.

Contrairement à certaines assertions, malgré les différends qui opposèrent les officiers des prévôtés de Lunéville et Rambervillers, les droits temporels et de juridiction des évêques de Metz dans la châtellenie leur furent maintenus jusqu'à l'abolition de tous les privilèges seigneuriaux par la Révolution de 1789.

Ce fut seulement soixante-dix ans plus tard, en 1859, qu'apparurent, gravées

en tête des papiers de la mairie les premières armoiries du XIX^e siècle, elles ressemblent à celles dessinées en 1770 sur le plan des logements de la brigade de maréchaussée. Leur moulage en terre plus dépouillé, est exposé au musée de Rambervillers.

Après la chute du Second Empire et jusqu'en 1896, deux nouveaux modèles de ce type furent créés. Ils figurent en tête des papiers de la mairie sur la statue de la défense du 9 octobre 1870 et son piédestal. Le dernier de ceux-ci a également été sculpté sur le linteau de la porte de l'annexe de l'hospice, rue du Void-Régnier.

le 19 avril 1896, un décret présidentiel autorisait la ville: « à faire figurer dans ses armoiries la Croix de la Légion d'honneur. » Le modèle choisi pour la recevoir fut, après modification, celui illustrant la notice consacrée à Rambervillers dans le premier Armorial des villes lorraines de Constant Lapaix. Il serait trop long de s'étendre sur ce choix, sauf pour dire qu'il ne fut pas des plus heureux. M. Léon Germain de Maidy devait formuler sur lui de très judicieuses observations, notamment à propos de la signification des lettres, surtout du I, figurant dans la composition. Son auteur lui répondit: « Il est donc bien difficile de préciser l'origine de l'I, les preuves faisant défaut, et jusqu'à nouvel ordre, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures toujours contestables"(18)

Cela n'avait pourtant pas été le cas un lustre auparavant lorsqu'avec beaucoup d'assurance il donna à la gravure de Constant Lapaix la signification toujours en usage {9) alors que la façade de l'hôtel de ville était, à cette époque, ornée de l'avant-dernier modèle du troisième type. Ces observations devaient, d'ailleurs, rester jusqu'à nous lettres mortes.

En 1901 le Garde des Sceaux invita toutes les villes décorées depuis 1896 à faire régler leurs nouvelles armoiries par décret présidentiel.

Cette fois encore, il serait trop long de retracer toutes les péripéties qui aboutirent, pour Rambervillers, au décret du 23 mars 1902, dont l'article premier donne avec une syntaxe héraldique bien loin d'être irréprochable cette description de ses armoiries:

"D'argent, a la croix de Lorraine de gueules, la traverse de la croix chargée au centre de l'étoile de la Légion d'honneur accostée des lettres capitales I et R d'azur, la première à dextre, la seconde à sénestre et de deux croissants du même."

Ce décret se référait dans son préambule, aux dispositions du Conseil du Sceau des Titres, du 11 mars 1809 et au décret du 17 mai suivant, abrogés par celui du 10 janvier 1872. (10)

Non publié dans le Journal Officiel de la République, il est présenté comme seule référence de la composition de 1950, à défaut d'une délibération

sanctionnée par un vote du Conseil municipal, légitime créateur des armoiries communales.

De ces trois types différents d'armoiries, tous créés avant la Révolution française de 1789, sont issus les divers modèles connus aujourd'hui, chacun d'eux marquant le début ou la fin d'un moment de l'histoire de Rambervillers: I - D'avant 1581 à 1718, puis de 1774 à 1790; II - De 1718 à 1770, puis de 1896 à nos jours; III- De 1770 à 1774, puis de 1859 à 1896. Il faut cependant préciser que la seconde période du type (II), se partage entre deux modèles non parfaitement similaires.

Le dernier, toujours en usage, ne peut, en raison de la disposition et de l'émail de certaines de ses pièces, prétendre à un lien avec les précédents, dont il existe, sur les monuments, sur et dans les édifices publics, de réelles et authentiques représentations visibles, la modification admise en 1902 lui enlevant toute possibilité de référence historique incontestable.

Enfin, le blasonnement du trumeau de la cheminée du grand salon de l'Hôtel de Ville est à considérer à part.

NOTES

- 1) Claude Charles - RECUEIL HÉRALDIQUE - AD de Meurthe et-Moselle B 187 et 188.
- 2) AD de Meurthe et Moselle B 144.
- 3) AD des Vosges, AC de Rambervillers DD 35
- 4) AD des Vosges, AC de Rambervillers CC 178.
- 5) AD des Vosges, AC de Pambervillers BB 68.
- 6) AD des Vosges AC de Rambervillers D1.
- 7) AD de Meurthe-et-Moselle H 2885.
- 8) Journal de la Société d'Archéologie lorraine novembre 1896, page 254-255.
- 9) Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne, années 1891 1892-, page 251
- 10) AN BB 34419, n° 2747 x 1901.

ICONOGRAPHIE

1. Dessin du heurtoir de la porte principale de l'hôtel de ville Le marteau a disparu.
2. Armoiries de Rambervillers blasonnées dans - L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE - de Charles d'Hozier.
3. Armoiries de Rambervillers blasonnées dans - RECUEIL HERALDIQUE - de Claude Charles (AD de Meurthe-et-Moselle B187-188).
4. Dessin figurant sur le plan des logements à aménager dans la « maison de l'étape », pour la brigade de maréchaussée (AD des Vosges, AC de Rambervillers DD 35)
5. Représentation (grandeur nature) du sceau de la « JVSTICE DE RAMBERVILL. » - 1775 (AD de Meurthe et-Moselle H 2885)
6. Signet empreint sur une lettre du chevalier de Franc aux officiers municipaux de Rambervillers du 9 décembre 1787 (AD des Vosges, AC de Rambervillers BB 68). La matrice de cette empreinte pourrait être celle gravée par l'orfèvre Charles Michel aux armes de Rambervillers en 1774 (AD des Vosges AC de Rambervillers CC 178 - non connue).
7. Premier modèle des armoiries de Rambervillers du XIXe siècle, vers 1859.
8. Deuxième modèle des armoiries de Rambervillers du XIXe siècle postérieur à 1870.
9. Troisième modèle des armoiries de Rambervillers du XIXe siècle vers 1890 jusqu'en

1896.

10. Reproduction de la gravure illustrant le premier Armorial des villes lorraines de Constant Lapaix. Editions de 1868 et 1877; réédition, avec introduction de M. Le chanoine Choux de 1974. Ce modèle repris par le docteur Alban Fournier, illustre, accompagné d'une signification très incertaine, la communication - L'HÔTEL DE VILLE DE RAMBERVILLERS - publiée dans le "Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne" des années 1891-1892, page 243 à 254 (voir note 9).

11. Second modèle du XIXe siècle ornant la façade de l'hôtel de ville, d'après une photographie prise vers 1890. Contrairement aux assertions de l'auteur de la communication citée précédemment, la gravure mentionnée au numéro 10, ci-dessus, n'a jamais été placée à cet endroit.

12. Moulage en terre des premières armoiries de Rambervillers du XIXe siècle exposé au musée de la terre de Rambervillers. Le moulage originel a été exécuté par les "Poteries lorraines" de Jeanménil et remis au maire à l'occasion du quatrième centenaire, en 1981, de l'hôtel de ville.

13. Monument de la défense du 9 octobre 1870. Côté gauche de la statue.

14. Second modèle du XIXe siècle des armoiries de Rambervillers sculpté en bas à gauche de la statue de la défense du 9 octobre 1870.

15. Piédestal de la statue ci-dessus. Face (voir numéro 18).

16. Piédestal de la statue ci-dessus. Côté gauche, motif de pierre scellé portant sculptées les armoiries du modèle numéro 8, détérioré au cours du bombardement du 3 octobre 1944.

17. Piédestal de la statue ci-dessus. Côté droit, motif de pierre sculpté aux armoiries du troisième modèle du XIXe siècle scellé à la partie supérieure (voir numéro 13).

18. Couronne de pierre sculptée avec banderole au fermail gravé aux armes du

troisième modèle du XIXe siècle, face du piédestal statue.

19. Armoiries du troisième modèle du XIXe siècle, sculptées sur le linteau de la porte de l'annexe de l'hospice, rue du Void-Régner, en 1894.

20. Armoiries composées pour recevoir l'étoile de la Légion d'honneur, conférée à la ville par le décret présidentiel du 19 avril 1896, sculptées sur la corniche de la façade de l'hôtel de ville. M. Jacques Meurgey de Tupigny devait déclarer dans une conférence: « Rambervillers a un blason très compliqué d'abord une croix de Lorraine puis les lettres IR, et par-dessus encore l'étoile. Si l'on représentait ce blason en relief ce serait une véritable pyramide. » (Bulletin des Vieux Papiers numéro 109, année 1924, page 327). La lecture héraldique de ce blason est: « D'argent, à la croix de lorraine de gueules accostée de deux croissants montants du même, aux lettres I et R brochant sur le tout, l'étoile de la Légion d'honneur, au naturel, brochant en cœur sur le tout du tout ». Il faut noter que l'éminent héraldiste qu'était M. Jacques Meurgey de Tupigny n'a pas consacré de notice à Rambervillers dans - ARMOIRIES DES PROVINCES ET VILLES DE FRANCE - Paris 1929.

21. Armoiries du modèle de 1896, moulées dans le bronze, scellées sur le monument aux victimes des journées des 9, 10, 11 octobre 1870.

22. Monument aux morts des journées des 9, 10 et 11 octobre 1870, œuvre de Charles Schuler, architecte des monuments historiques. Erigé devant l'entrée principale du cimetière communal il fut inauguré le 9 août 1896 à l'occasion de la présentation aux habitants de Rambervillers des nouvelles armes de la ville, peintes sur une plaque scellée sur la façade de l'hôtel de ville.

23. Drapeau de la 1 375e section des vétérans de la guerre de 1870-1871. Les armoiries nouvelles brodées dans le blanc du drapeau sont composées d'une croix de Lorraine d'argent au lieu de gueules, les croissants sont d'or, au lieu de gueules; enfin l'insigne de la Légion d'honneur émaillé blanc est, ainsi que sa couronne et sa bélière, aussi d'or, au lieu d'une représentation au naturel.

24. Armoiries modèle 1896 peintes en dessous des plaques de marbre sur lesquelles sont inscrits les noms des victimes de la guerre de 1914-1918 scellées sur le mur du

bas-côté droit de la nef de l'église paroissiale L'insigne de la Légion d'honneur est représenté "au naturel". La statue de sainte Libaire, dans le chœur, porte les memes armes sculptées dans le marbre.

25. Vue agrandie des armoiries peintes ci-dessus

26. Couverture du livre d'or de la ville de Rambervillers, exécuté par l'artiste nancéen René Wiener en 1898, (lettre du 30 mars 1898 à M.. Le Maire de Châteaudun avec « phototypie » en noir et blanc). L'insigne de la Légion d'honneur est véritable.

27. Armoiries modèle 1896 sculptées sur le monument élevé place des Vosges à Rambervillers, en hommage au Général Richard enfant de la cité (1836-1887).

28. Tableau de l'hôtel de ville, peint par M. Pierre-Dié Mallet en 1966 pour le bicentenaire du rattachement définitif de la Lorraine à la France. L'étoile de la Légion d'honneur ne fait pas partie de la composition.

29. Représentation très libre du modèle d'armoiries de Rambervillers réglé par le décret du 23 mars 1902. Première figuration connue de ces armes sculptées sur le piédestal de la statue de la victoire du monument aux morts de la guerre de 1914-1918.

30. Tableau de l'hôtel de ville, signé André Boucher et R. Maillard, représentant les armoiries composées en 1950. Aucune délibération sanctionnée par un vote du conseil municipal, légitime créateur d'armoiries communales ne confirme cette composition à laquelle on attribue pour référence officielle le décret présidentiel, non publié dans le Journal Officiel de la République du 23 mars 1902. La description, objet de l'article premier de ce décret est: « D'argent à la croix de Lorraine de gueules, la traverse de la croix chargée au centre de l'étoile de la Légion d'honneur, accostée des lettres capitales I et R d'azur, la première à dextre, la seconde à sénestre et de deux croissants du même », a été pour la circonstance arbitrairement modifiée comme suit: "D'argent, à la croix de Lorraine de gueules, le montant de la croix chargé en cœur de l'étoile de la Légion d'honneur, accostée des lettres capitales I et R d'azur, la première à dextre, la seconde à sénestre el de deux croissants du même." Outre une syntaxe héraldique loin d'être irréprochable, on remarquera le caractère cocardier de la création.